

EPIGRAPHICA

RIVISTA ITALIANA DI EPIGRAFIA

Estratto dal vol. LI, 1989

ATHANASIOS RIZAKIS

T. PRIFERNIUS SEX. F. PROCONSUL D'ACHAIE

FRATELLI LEGA EDITORI
FAENZA

T. PRIFERNIUS SEX. F. PROCONSUL D'ACHAIE *

La carrière de *T. Prifernius Sex.f. Paetus Rosianus Geminus* était en partie connue grâce à la correspondance de Pline et à l'existence de quelques inscriptions; malgré ces informations précieuses, des lacunes considérables persistaient, surtout en ce qui concerne la période précédant sa nomination au poste de proconsul d'Achaïe (1), survenue en 122 ou 123.

La nouvelle inscription, découverte dans la colonie de Patras en Achaïe, malgré son état fragmentaire, permet de rétablir son *cursus* jusqu'en l'année 110/1 ou 111/2, date à laquelle son ami Pline, alors proconsul de Bithynie, adressa une lettre de recommandation à Trajan pour la suite de la carrière de Rosianus Geminus (2).

La pierre était remployée dans une tombe, fouillée le 23.9.1976 à Patras, au n° 42 de la rue Oreivaticou où se trouvait un des cimetières de la ville antique. Il s'agit d'un fragment d'une plaque de calcaire, brisée à gauche, à droite et en bas (dim. 0,32 × 0,16 × 0,016). Le texte est en partie conservé sur six lignes. Ponctuation par points, sauf pour la ligne 1, dans laquelle est utilisé un signe en forme de virgule. Les lettres sont soignées de

* Nous tenons à remercier ici le professeur J. Papapostolou, ancien Ephore des Antiquités, qui nous a généreusement cédé les droits pour cette publication. Nos remerciements s'adressent, également, à Sir R. Syme qui a voulu lire une première version de cet article; néanmoins les opinions émises n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

(1) Voir à ce sujet le remarquable article de Sir R. Syme avec le titre très éloquent, *Pliny's less successful friends*, «*Historia*», 9 (1960), pp. 362-379 surtout pp. 368-373 avec toute la bibliographie relative au sujet.

(2) Bien que Rosianus Geminus ait été le questeur de Pline en 100 ap.J.-C. (X, 26) il n'apparaît dans sa correspondance que dans les trois derniers livres; il reçoit, au moins six missives (VII.I; 24; VIII.5; 22; IX.II; 30). La plus importante est certainement la lettre qui est adressée à Pline de Lugdunum (IX.II) et qui date probablement de 107 ou 108 (cf. Syme, o.l., p. 368). Pline arriva en Bithynie vraisemblablement en septembre de 110 (X, 17) et après une lettre du 26 novembre (X, 25) il adresse une pétition à l'Empereur au sujet de Rosianus Geminus (X, 26).

0,051 (ligne 1), 0,035 (ligne 2), 0,03 (ligne 3), 0,028 (ligne 4), 0,024 (ligne 5). Int.: 0,02 m. Ligature de IR (ligne 2). A noter la forme du P et du R avec la boucle non fermée et du T avec la barre horizontale ondulée.

*T(ito) Prif[ernio Sex(ti) f(ilio)] / [Q]uir(ina) Paeto
[Rosiano] / [Gemi]no Laecan[io Basso?] / [ca.]Xvir(o)
stilitib(us) i[ud(icandis) trib(uno) mil(itum)] / [leg(io-
nis) I Min]erviae Germ(aniae) [inf(erioris) q(uaestori)
urb(ano)] / [leg(ato) Imp(eratoris) Cae]sar[is Nerv]ae
Traiani ---]*

- N.C. Ligne 1: partie inférieure d'une haste verticale à droite.
Ligne 2: partie de la haste oblique gauche du v; partie gauche du cercle du o à la fin.
Ligne 3: haste verticale du dernier signe. *Laecan[iano]*, aussi possible.
Ligne 4: partie supérieure droite de la haste oblique du x; du i à droite, on ne voit que la partie inférieure.
Ligne 5: barre horizontale supérieure et départ de la haste verticale du premier signe visible.
Ligne 6: partie supérieure des lettres pointées.

Les inscriptions nous font connaître deux sénateurs sous le nom de *T. Prifernius Paetus Rosianus Geminus*: l'un est fils de *Sextus (Sex f.)* et l'autre fils de *Titus (T.f.)* (3). La mention, dans notre document, de la légion *I Minervia* (ligne 5) ainsi que de celle de l'Empereur Trajan (ligne 6), montre qu'il s'agit de *T. Prifernius Paetus Sex(ti) f(ilius) Rosianus Geminus*; son nom complet est facile à restituer, grâce aux exemples déjà connus (4); d'autre part notre document nous apprend un nouveau

(3) Leurs noms complets figurent dans une liste de dix patrons sénatoriaux d'une association (*CIL*, XIV, 246; Ostia) où sont mentionnés le père (*Sex.f.*) et le fils (*T.f.*) vers 140 ap. J.-C.; *ibid.*, 247 le fils entre les années 139-145; *ibid.*, 250 = Dessau 6174, le père vers 152 ap. J.-C.; *CIL*, VIII, 7059, le père; *CIL*, VI, 1499, le fils; cf. B.E. Thomasson, *Die Statthalter Nord Africas*, Lund 1960, pp. 70-71 et «Éranos», 67 (1969), pp. 187-191; *Verschiedenes zu den Proconsules Africas*, où l'auteur propose une nouvelle restitution du *CIL*, VI, 1499 d'après laquelle il ressort que *T. Prifernius Paetus Sex(ti) f(ilius) Rosianus Geminus* (père) prit comme légat, lors de son proconsulat d'Afrique entre 141-145, son fils et son gendre, comme nous le savions déjà par *CIL*, VII, 7059.

(4) Voir R. Hanslik, *T. Prifernius Paetus*, *PW*, XXII, 2 (1954), col. 1968 qui pense que *T. Prifernius Sex.f.* était fils d'un *Sex. Geminus Rosius*, adopté ensuite par *T. Prifernius Paetus*

cognomen, *Laecanius*, qui montre une filiation inconnue jusqu'alors avec la famille des *Laecanii* (5).

Le *cursus* du personnage honoré est ascendant. Après la première fonction, qui était celle de *Xvir stlitibus iudicandis* T. Prifernius a dû exercer celle de tribun de légion, comme c'était l'habitude pour des personnes de son rang. Le texte nous donne le nom, certes, assez mutilé de cette légion, mais la restitution de cette ligne [*leg(ionis) I Min]erviae Germ(aniae) [inf(erioris)*] est très probable. Nous savons en effet que cette légion, qui fut créée par Domitien, était installée pendant cette période en Germanie inférieure, à Bonn, d'où vient d'ailleurs la plus grande partie des documents (6). Dans un de ces textes (*CIL*, III, 6819), un de ses légats, dont le nom n'est pas conservé, commanda la légion sous Trajan en 112 ap.J.-C. *in Germ(ania) infer(iore)*, comme nous lisons dans sa carrière. Dans notre texte, l'absence de la préposition «IN» avant GERM est un peu gênante, car il faut supposer qu'une simple forme, sans la préposition, peut remplacer la forme la plus complète. Quelques exemples qui viennent d'ailleurs montrent que cela n'est pas du tout impossible (7).

Après cette fonction militaire, T. Prifernius fut *Quaestor Urbanus* de Pline le jeune, lors du consulat de ce dernier en 100 ap.J.-C. (Plin., *Epist. ad Trai.*, 26); il accomplit ensuite (ligne 6) une autre fonction militaire comme légat de légion; en ce point, réside la première difficulté: Questeur en 100 ap. J.-C. il n'avait normalement pas le temps d'exercer la préture et le commandement d'une légion, lors des secondes guerres daciques (c.à d. en 105 ou 106); en effet, les questeurs des années 96 ou 97 occupèrent des postes de légat de légion vers cette date et des postes de consul en 109 et 110 après le gouvernement d'une

Memmius Apollinaris. Pour le gentilice *Rosius* qui semble bien rare, voir Syme (o.l., note 1) p. 373 qui note que «the *nomen* evokes the 'Rosia rura' (or 'Rosea rura'), the wellwatered pasture near Reate».

(5) La famille des *Laecanii* est bien connue, surtout pour les inscriptions d'Istrie bien qu'elle soit originaire de l'Italie centrale ou de l'Etrurie méridionale. La famille, installée à Nola, a connu une ascension sociale rapide et compte plusieurs représentants de l'ordre sénatorial dont les plus éminents sont les *Laecanii Bassi*. Sur cette famille voir l'article récent de Francis Tassaux, *Laecanii, Recherches sur une famille sénatoriale d'Istrie*, *MEFRA*, 94 (1980-81), pp. 227-269 avec toute la bibliographie antérieure.

(6) Cf. Schilling, *De legionibus rom. I Minervia et XXX Ulpia*, Diss. Leipzig, 1893, Leipzig. stud. XVI-1, 462-467; Ritterling, *legio*, *PW*, XII, 1 et XII, 2 (1924-5), col. 1420-1434.

(7) Cf. *CIL*, VIII, 5180 = 17266 *Britannia Inferioris*.



Fig. 1.

province prétorienne. D'autre part, deux officiers de rang équestre ayant participé aux guerres daciques, ont, d'après leur nom, une quelconque parenté avec Rosianus Geminus: P. Prefernius Paetus Memmius Apollinaris et A. Pomponius Augurinus T. Prefernius Paetus (8). Rosianus Geminus prit-il part, malgré les difficultés évoquées plus haut, aux secondes guerres daciques? notre texte (ligne 6) semble donner une solution affirmative à cette question épineuse et nous permet de mettre en relation une allusion de Pline au sujet de cette charge (9).

(8) Le premier Dessau, 1350: territoire de Reate. Le deuxième fut procureur d'Auguste dans la province d'Achaïe en 102 et les années suivantes. Cf. «Bull. Corr. Hell.» 28 (1904), p. 425, n° 7 = Dessau, 8863 (Argos) et *SEG*, 11 (1954), 778 (Lakonia). Pour sa carrière voir E. Groag, *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian*, 1939, pp. 143-144. La famille des Prifernii avec laquelle il avait, certainement quelque parenté, a donné trois consuls suffectes (96, c. 125 et 146: cf. Syme, «*Historia*», 1960, p. 372). Le lien de la famille avec la province d'Achaïe (un proconsul et un procureur) a été déjà signalé par Groag, o.l., p. 156 et n. 640.

(9) Groag (o.l., p. 59, note 249) avait déjà remarqué que le passage de la lettre de Pline: *parciorem me in laudado facit quod spero tibi et integritatem eius--etiam ex commilitio esse*

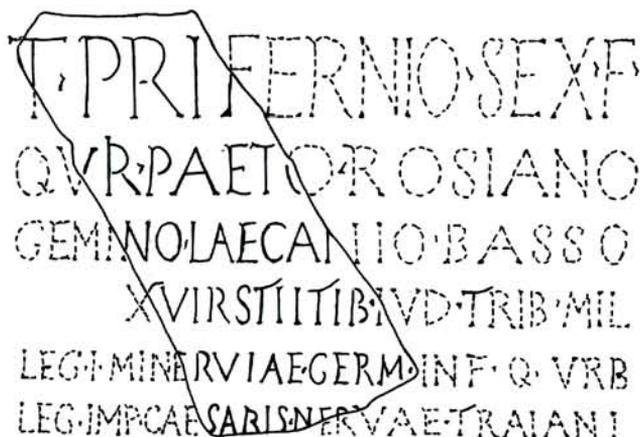


Fig. 2.

La correspondance de Pline nous permet d'élucider un autre point qui concerne la suite de la carrière de Rosianus Geminus; en effet, elle nous apprend qu'il se trouvait vers 107 ou 108 à Lugdunum, d'où il rapportait, à la surprise de Pline, l'existence de librairies (IX.II). La question est de savoir la raison de sa présence à Lugdunum à cette date. Sachant que le gouvernement de Lugdunensis était un des commandements impériaux qui précédait le consulat et qu'il était regardé comme un genre de désignation à celui-ci, il est très probable que Rosianus Geminus ait été promu rapidement au gouvernement de Lugdunensis, charge qui lui permettait d'avoir ensuite accès aux *fascès* (10). Malgré cela, il semble que la suite de sa carrière fut très lente — on en ignore toutefois les causes (11) — et ce retard incita Pline à envoyer une lettre à Trajan (en 111 ou 112) dans laquelle il recommandait Prifernius avec les termes les plus

notissimam laissait entendre que Rosianus Geminus avait prit part à une des guerres daciques. Trajan appelait tous ses subordonnés commilitones (voir sa lettre à Pline 20). Syme (o.l., p. 369) pense que cette suggestion se réfère peut-être à une charge militaire d'une légion en Germanie supérieure sous Trajan, gouverneur de cette province en 97. Cette charge militaire est connue maintenant par notre inscription.

(10) C'est une hypothèse, très vraisemblable de R. Syme (o.l., p. 369). Un seul légat de Lugdunensis est attesté pour tout le règne de Trajan. Ces ignotus qui, paradoxalement commanda deux légions successivement, bien que de rang équestre (c. 97-98) a dû devenir consul vers 108 cf. Syme, o.l., p. 369, note 26.

(11) Pline (*ep.*, VII, 1) parle d'une longue maladie ennuyeuse de Geminus sans, toutefois, donner de détails ni sur la maladie ni sur la date.

chaleureux (12). Que demandait Pline pour lui? Syme (13) pense que Pline avait dans sa tête le consulat quand il suggérait pour le compte de son ami Rosianus Geminus *auguratum vel septemviratum* c'est à dire un haut sacerdoce correspondant à son rang et à sa dignité (X, 13). Malheureusement, nous ne connaissons ni la réponse de Trajan ni les dates exactes des charges suivantes exercées par Rosianus Geminus jusqu'à son arrivée (vers 122/123) par tirage au sort à la tête d'une province prétorienne l'Achaïe; il est néanmoins certain que sous le même Empereur Trajan, il a dû servir comme *tribunus plebis* et *praetor urbanus* avant son arrivée au proconsulat d'Achaïe au début du règne d'Hadrien. Cette dernière charge nous était jusqu'alors connue, bien qu'indirectement, par une inscription honorifique concernant son gendre P. Pactumeius Clemens, consul suffect en 138 (14). Le texte qui retrace sa carrière nous apprend que, lorsque celui-ci était ex-questeur, il exerça la fonction de légat du proconsul Rosianus Geminus en Achaïe; notre texte apporte une nouvelle confirmation pour cette dignité de Geminus en Achaïe qui se place, d'après la carrière de P. Pactumeius Clemens, dans les premières années du règne d'Hadrien, c'est à dire vers 122 ou 123 (15). Deux autres textes nous apprennent que 17 années plus tard P. Pactumeius Clemens et le fils de Rosianus Geminus (T. Priferinius T.f.) ont servi comme légats, respectivement, de leur beau père et père qui était proconsul d'Afrique (16). A ce poste Rosianus Geminus a dû suivre le mystérieux Minicius vers 140/141 (17).

(12) Pline, *ep.*, X, 26; la précédente lettre de Pline à Trajan annonçait l'arrivée du légat Servilius Pudens le 24 nov. III, d'après la chronologie établie par Wileken, «Hermès», 49, p. 134.

(13) *Ibid.*, supra pp. 368-369.

(14) «In absentia», alors qu'il était gouverneur de Cilicie: Dessau, 1967 (Cirta). Pour sa carrière voir Groag, o.l., p. 104-105.

(15) Groag, o.l., 59-60 plaçait le proconsulat d'Achaïe de Rosianus Geminus au début du règne d'Hadrien sans autre précision (la date proposée par D'Orgeval, *L'empereur Hadrien*, p. 405 est arbitraire); la date de 122-123 a été proposée par Syme dans l'article déjà signalé p. 371. Groag pensait qu'à ce poste il était peut-être le successeur de Clodius Clodius et c'est peut-être à lui qu'était adressé le rescrit d'Hadrien (*Dig.*, XLVIII 5, 6, 2); cf. aussi B. Thomasson, *Laterculi Praesidium* I, p. 193 n° 29.

(16) *CIL*, VII, 7059 = Dessau, 1067 et *CIL*, VI, 1499 corrigée par Thomasson (cf. supra note 3). Le proconsulat d'Afrique de Rosianus Geminus doit se placer vers 140: voir Thomasson (cit. note 3) II, p. 70 s., Syme «*Rev. Etud. Anc.*», 67 (1965), p. 350; cf. aussi W. Eck, *Senatoren von Vespasian to Hadrian*, München 1970, p. 193, n. 338. A ce poste il reçut le rescrit d'Antoninus Pius (*Dig.*, XLVIII, 6, 6).

(17) *CIL*, VIII, 4643: Thagora; cf. *Proconsuls of Africa under Antoninus Pius*, «*Rev. Etud. Anc.*», 61 (1959), p. 310 ss.

Rosianus Geminus a certainement été consul suffect vers 125, c.à d. un quart de siècle après la questure, les années 127 et 128 sont à exclure étant donné que les *fastes* sont complètes. L'intervale de 15 ans entre le consulat et le proconsulat d'Afrique est normal (18).

Addendum: Je dois présenter, en complément, à titre de pure hypothèse, une restitution suggérer, entretemps, par mon collègue et ami Yan Le Bohec pour la fin de la ligne 3 et le début de la ligne 4: [VIVIR (?) / EQ R (?)]; pour des parallèles voir un exemple Dessau 1055. J'approuve, également sa remarque qu'«une legation ne place pas le personnage nécessairement à la tête d'une légion; elle peut intervenir même avant la questure»; cf. M. Dondin, «Latomus», 1 (1978), p. 148 et ss.

(18) Syme, o.l., p. 371.

